

## AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2024-08-34x-01259    Référence de la demande : n°2024-01259-031-001

Dénomination du projet : réintroduction de *Hebecarpa ovata* (Poir.) Mota & J.F.B.Pastore

Lieu des opérations : -Département : Martinique    - Commune(s) : 97250 - Saint-Pierre.97221 - Le Carbet.

Bénéficiaire : CBN de Martinique (agréé depuis septembre 2020), Guillaume VISCARDI

### MOTIVATION ou CONDITIONS

L'examen d'une demande de dérogation espèce (DEP) à la faveur de l'Estrée de St Pierre, *Hebecarpa ovata* (Poir.) Mota & J.F.B. Pastore (syn. *Polygala antillensis* Chodat), espèce protégée, a été confié au CNPN. Cette demande d'autorisation de réintroduction de l'espèce, déposée en 2024 à la DEAL par le CBN de Martinique (CBN-MQ), rentre dans le cadre des actions du PNA Estrée de St Pierre (2021-2025).

Ce petit arbuste à pollinisation entomophile, déjà considéré comme très rare depuis l'éruption de la montagne Pelée (1902), avait été retrouvé en 1997 par Claude Sastre sur le Morne d'Orange, à une centaine de mètre d'altitude au-dessus de St Pierre. Classée [CR] (en danger critique d'extinction) sur la Liste Rouge régionale de l'UICN, l'espèce n'a en fait jamais été retrouvée depuis 2007. On la considère donc aujourd'hui à la Martinique comme régionalement éteinte [RE] en conditions naturelles. L'espèce est également décrite à Haïti, à Sainte-Lucie, au Guatemala et au Costa Rica.

Le CBN-MQ a conservé dans ses collections vivantes des plants et graines. Le CBN de Brest (CBN-B) conserve également dans sa banque de semence des graines d'Estrée.

La réintroduction est prévue dans l'action AC02 (P1) du PNA dédié. Le dossier de demande d'autorisation, dans sa version d'aout 2024, est complet et bien argumenté. Trois sites ont été retenus pour ces opérations de réintroduction et de translocation :

- Le site du Morne d'Orange à Saint-Pierre, sur parcelle privée (dernière station historique connue) où des actions sont prévues de lutte contre des espèces envahissantes (notamment le « Pois mascate », liane Fabacée *Mucuna pruriens* (L.) DC., au fruit couvert de poils extrêmement urticants) et de restauration d'habitat,
- Le site de la Rivière du Carbet, également privé, dans des conditions de milieu méso-xériques proches du précédent,
- Le site « Habitation Lajus » au Carbet, parcelle privée, avec également de la restauration et préparation du sol.

Les plants seront transplantés par mottes (sacs contenant 10 graines en cours de germination : solution testée comme plus favorable à la reprise) au nombre de 228, ou par semis direct (360 graines), provenant des collections vivantes *ex situ* du CBN-MQ et du CBN-B.

Un suivi d'abord fréquent (quinze jours, puis 1 mois), ensuite plus espacé (deux fois par ans) les 5 années suivantes (suivi annuel pouvant possiblement être prolongé jusqu'à 10 ans) est programmé.

L'objectif conservatoire de ce programme est de permettre à l'espèce de retrouver, à terme, un statut de menace moins critique [EN] ou même seulement vulnérable [VU] : ceci constitue une valeur cible pertinente comme indicateur de réussite.

## Analyse du dossier

L'action de transplantation est justifiée par au moins 2 des 5 motifs figurant à l'Alinéa 4 de l'Article L.411-2 du Code de l'Environnement, à savoir :

- la protection de la flore et la conservation des habitats naturels et,
- la recherche, l'éducation, le repeuplement et la réintroduction d'espèces protégées et actions corollaires.

Le CBN-MQ qui bénéficie d'un agrément ministériel et qui est l'institution rédactrice et animatrice du PNA de l'Estrée de St Pierre, possède les compétences requises pour mener à bien ces actions. Il pourra également bénéficier des retours d'expériences de sauvetage et de réintroduction du réseau des CBN, notamment du CBN-Brest (Haïti, Guyane, Ile Maurice), du CBN –Mascarin à la Réunion, qui développe aussi des réintroductions et a acquis également une solide expérience vis-à-vis des espèces envahissantes.

Si les objectifs de conservation priment dans le cadre des actions d'un PNA « restauration », les actions de connaissances (notamment ECO1 & 2 et MOB1 & 2 figurant au PNA) sont importantes pour permettre de les renforcer. Les causes qui ont conduit au déclin des populations de l'espèce doivent en particulier être déterminées et corrigées au mieux. Les aspects liés à la biologie du sol, du « microbiote » favorable aux associations d'espèces où l'on trouve *Hebecarpum ovata* (et d'éventuelles symbioses mycorhiziennes pouvant aider l'incorporation naturelle du phosphore) peuvent enfin être étudiées : l'Université des Antilles ou d'autres institutions de recherche scientifique et techniques pourraient être sollicitées comme partenaires à la conduite de ce PNA participant ainsi, avec les autres objectifs de conservation, d'information-sensibilisation et d'animation, à sa cohérence et à ses chances de succès.

Concernant les fiches d'identification et de suivi des mottes et graines transplantées, le traçage de l'origine et de la diversité génétique (identification des plants et populations sources) sera également important à établir et à suivre, reliés en bases de données aux bagues d'indentification des plants. Si des étiquettes en aluminium embouti, résistant aux intempéries et au soleil sont à recommander, la possibilité d'un marquage RFID (identification à distance par radiofréquence, jusqu'une limite de 3-4m) pourrait même être évalué : cela pourrait permettre de retrouver plus facilement des individus, en contexte de végétations dense. Mais un équipement spécifique serait nécessaire.

**Conclusion du CNPN** – Le CNPN donne un **avis favorable** à cette demande.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :  
Le Président de la commission espèces et communautés biologiques : Nyls de Pracontal

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 29 octobre 2024

Signature :

Le président